Déclaration sur les travaux de la commission des personnes disparues à Chypre

2011/2123(DCE) - 09/06/2011 - Déclaration écrite

Le Parlement européen a adopté une déclaration sur les travaux de la commission des personnes disparues à Chypre.

Les députés rappellent qu’au cours des affrontements intercommunautaires de 1963-1964 et, par la suite, lors de l'invasion turque de Chypre en 1974, quelque 2.000 personnes issues des communautés chypriotes grecque et turque ont été portées disparues, et que l'on ignore encore ce qu'il est advenu de bon nombre de ces personnes. Ils rappellent également qu’il existe **une commission des personnes disparues à Chypre** (CPD), soutenue financièrement par les Nations unies, la Commission européenne et d'autres donateurs, laquelle cherche à faire la lumière sur le sort de ces personnes.

Rappelant son soutien aux travaux de la CPD et le rôle de cette dernière en cette période post-conflit, le Parlement demande à la Commission de continuer à allouer suffisamment de ressources à la CPD pour lui permettre de mener à bien sa mission. Il demande également aux gouvernements turc et chypriote de continuer à soutenir les travaux de la CPD, de redoubler d'efforts pour retrouver les personnes toujours portées disparues et de veiller à ce que la CPD ait librement accès à toute information susceptible de lui faciliter la tâche.